



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2021

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc
14 avenue du Général de Gaulle
33530 BASSENS
Courriel : siaocarbonblanc@gmail.com

Les chiffres du service d'eau potable SIAO de Carbon Blanc	
Territoire 30 195 Abonnés 70 773 habitants	10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac. <div style="text-align: right;">30 195 abonnés</div>
Exploitation En délégation de service public à Suez Eau France	Suez Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
Production 5 800 762 m³ produits	Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2021, 5 800 762 m ³ d'eau traitée.
Distribution 587 km de réseau 4 402 860 m³ facturés	4 402 860 m ³ ont été facturés aux abonnés en 2021, soit en moyenne 170 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 78,0%.
Qualité Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité. 100% des analyses réglementaires sont conformes au niveau bactériologique et 98,8% au niveau physico-chimique.
Prix 220,20 € pour 120 m³	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m ³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera en 2022, 220,20 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2022, toutes taxes comprises) soit une hausse de 2,0% par rapport à 2021. Sur ce montant, 43 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 28 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 29 %.

SOMMAIRE

Préambule.....	4
1. Présentation générale du service.....	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs.....	7
1.5.2. Le réseau et les branchements	7
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques.....	9
3.1. Volumes prélevés sur l'année civile	9
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile	9
3.3. Volumes consommés et rendement	10
3.4. La qualité de l'eau.....	11
3.5. Les fuites sur réseau.....	12
3.6. Les opérations de renouvellement	12
3.7. Les investissements réalisés.....	12
3.8. Etat des branchements en plomb.....	13
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	13
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	14
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)	15
4. Indicateurs financiers	16
4.1. Les tarifs	16
4.2. La facture d'eau 120 m ³	17
4.3. Les recettes du Délégué	18
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat	18
4.4.1. Les recettes d'exploitation	18
4.4.2. Les travaux réalisés en 2021.....	18
4.4.3. Etat de la dette du service	18
4.4.4. Amortissements réalisés en 2021.....	19
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée	19
5. Les indicateurs de performance	20
5.1. Indicateurs descriptifs :	20
5.2. Indicateurs de performance :.....	20
ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	23

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 30 195 abonnés, représentant 70 773 habitants (*source : base de données Banatic*).

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2020-2021
	2019	2020	2021	
AMBARES-ET-LAGRAVE	6 643	6 717	6 873	2,3%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 606	3 626	3 686	1,7%
BASSENS	2 723	2 970	3 272	10,2%
CARBON-BLANC	3 073	3 114	3 149	1,1%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	10	15	17	13,3%
LORMONT	15	15	14	-6,7%
MONTUSSAN	1 416	1 438	1 512	5,1%
POMPIGNAC	1 451	1 466	1 503	2,5%
SAINT-LOUBES	4 251	4 263	4 325	1,5%
SAINTE-EULALIE	2 151	2 174	2 190	0,7%
TRESSES	2 185	2 250	2 275	1,1%
YVRAC	1 365	1 353	1 379	1,9%
TOTAL	28 889	29 401	30 195	2,70%

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Suez Eau France.

Le contrat d'affermage a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2029.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

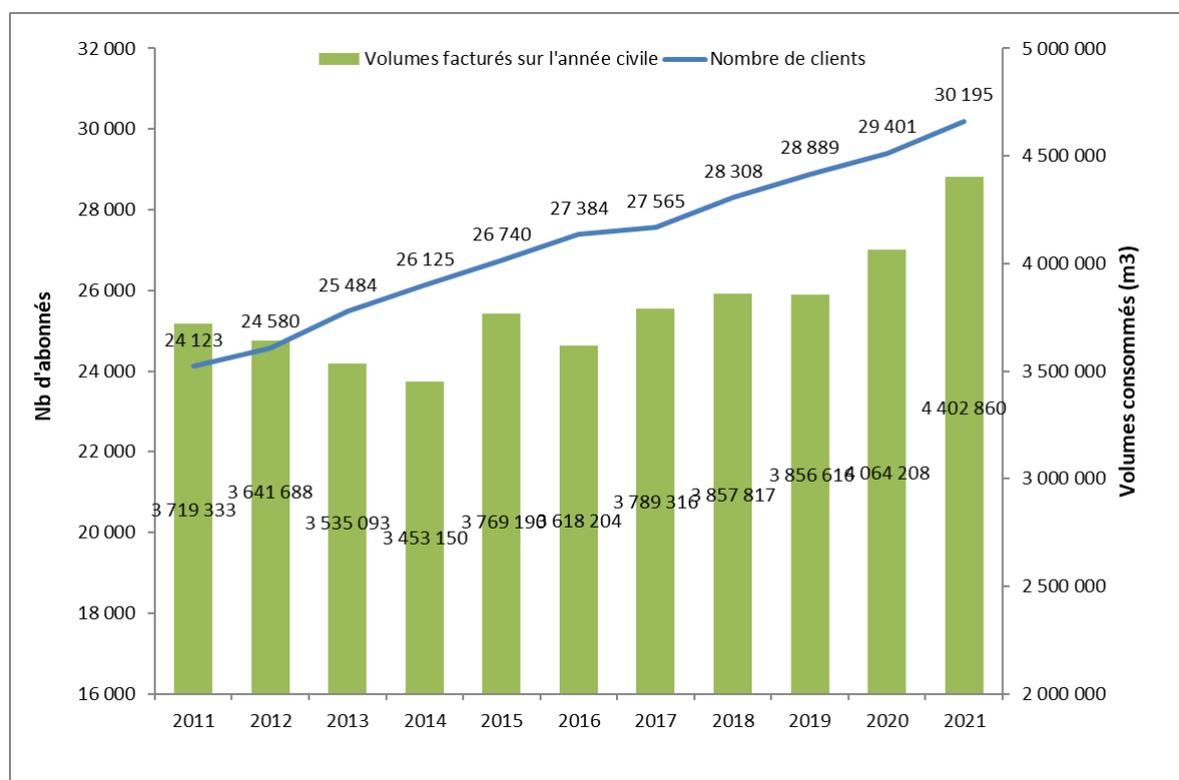
- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs,
- ✓ Télérelève des compteurs,
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

Le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

1.3. Les clients et les volumes facturés

	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Nombre de clients	28 889	29 401	30 195	2,7%
dont abonnés domestiques et assimilés	28 777	29 276	30 065	2,7%
dont abonnés non domestiques	112	125	130	4,0%
Volumes facturés sur l'année civile	3 856 616	4 064 208	4 402 860	8,3%
dont particuliers	2 788 941	2 940 086	3 138 318	6,7%
dont collectivités	206 974	232 226	251 930	8,5%
dont professionnels	858 784	887 966	1 010 542	13,8%
dont autres abonnés	1 917	3 930	2 070	-47,3%
Volume moyen facturé (m3/client)	133,5	138,2	145,8	5,5%

L'augmentation du nombre d'abonnés (+2,7%) est sensiblement la même que la moyenne des 10 dernières années (+2,3%/an en moyenne entre 2011 et 2021). Les volumes facturés sont en hausse assez marquée, avec une augmentation qui concerne toutes les catégories d'abonnés (domestiques, professionnels, et collectivités).



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m³/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
TOTAL		25 500 m³/j

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 6 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m ³
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2 x 2 000
Total		14 500

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Longueur du réseau, hors branchements (km)	578,9	582,1	587,2	0,9%
Nombre de branchements	27 481	27 522	27 692	0,6%

Seuls 113 des 31 742 compteurs des abonnés ne sont pas équipés de télérelève, soit 99,6% du parc équipé.

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ En mars 2021, la pompe du forage de Bois-Haut est tombée en panne. L'exploitant a d'abord eu recours à une pompe de secours, avant la remise en place d'une pompe plus adaptée.
- ✓ Le chantier de réfection de l'étanchéité de la cuve n°2 du réservoir de Bois-Haut a été terminé en avril 2021.
- ✓ En juin 2021, un orage a entraîné une inondation de la station du Mirail avec une montée des eaux dans le local électrique : pas de gros dégâts fonctionnels, seulement des dégâts de clôture avec 5 panneaux pliés et à reprendre.
- ✓ Plusieurs interventions sur fuites significatives :
 - Sur une conduite de diamètre 160 en PVC au niveau du 25 chemin de la Moulinotte à St-Loubès : 2 occurrences dans l'année en lien avec une situation particulière d'érosion dans le lit du ruisseau contigu, une consolidation de la conduite et des rives a été réalisée ;

- Sur une conduite de diamètre 300 sur le Grand Port Maritime de Bordeaux qui a entraîné une chute de pression au réservoir des Datz ;
 - Sur une conduite de diamètre 200 en fonte rue de Formont à Ambarès (avec une localisation difficile à trouver) ;
 - Sur une conduite de diamètre 160 en PVC dans la résidence Aquitanis rue Maréchal Foch angle rue du Général de Gaulle à Carbon-Blanc ;
 - Sur une conduite de diamètre 160 en PVC au niveau du 4 rue la Laurence à Pompignac ;
 - opérations de recherches pédestres de fuites sur le secteur d'Ambarès durant 3 semaines : 31 fuites trouvées.
- ✓ Passage de l'ensemble des supports de télécommunication des sites du SIAO du RTC vers le GPRS.
 - ✓ 3,32 km de canalisations ont été renouvelés en 2021.

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés sur l'année civile

Les volumes prélevés sont en très légère diminution par rapport à 2020, mais dépassent cependant d'environ 606 000 m³ l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 250 000 m³).

	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
La Gorp - Ambarès et Lagrave	951 543	1 051 654	1 011 496	-3,8%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	685 912	747 308	747 612	0,0%
Favols - Carbon Blanc	1 162 324	1 295 348	1 371 691	5,9%
Roquebert - Pompignac	587 918	713 242	610 765	-14,4%
L'escart - Saint Loubès	541 486	489 290	478 206	-2,3%
Bois - Haut - Yvrac	1 107 024	1 144 270	1 092 297	-4,5%
Cabet - Yvrac	505 970	582 002	643 819	10,6%
Total volumes prélevés	5 542 177	6 023 114	5 955 886	-1,1%

3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

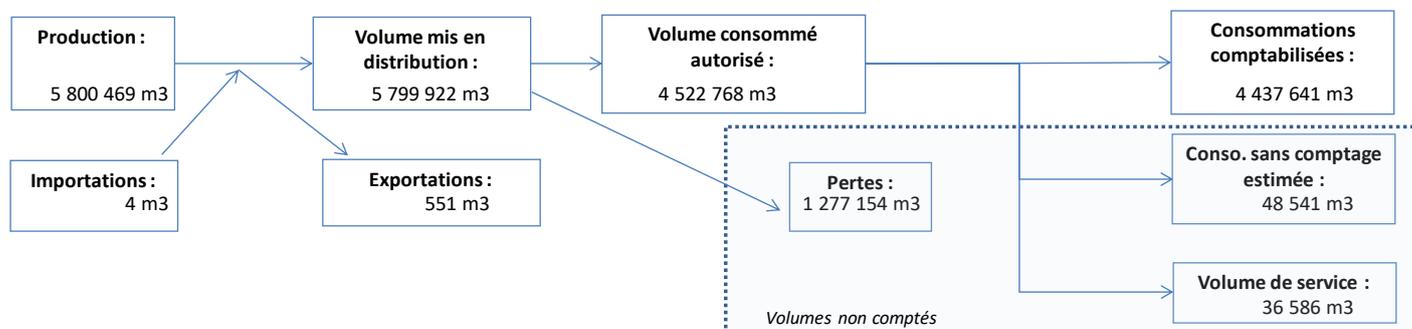
	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Volumes produits	5 447 403	5 887 173	5 800 762	-1,5%
La Gorp - Ambarès et Lagrave	943 581	1 036 615	999 401	-3,6%
Favols - Carbon Blanc	1 141 337	1 266 657	1 344 367	6,1%
Roquebert - Pompignac	584 751	708 615	608 823	-14,1%
L'escart - Saint Loubès	524 322	466 996	458 224	-1,9%
Bâche d'Yvrac	1 752 807	1 831 750	1 752 691	-4,3%
Cabet - Yvrac	500 605	576 540	637 256	10,5%
Volumes importés (Bordeaux Métropole)	0	96	1	-99,0%
Volumes exportés (Bordeaux Métropole)	1 944	481	553	15,0%
Total volumes mis en distribution	5 445 459	5 886 788	5 800 210	-1,5%

3.3. Volumes consommés et rendement

(sur la période de relève ramenée à 365 j)

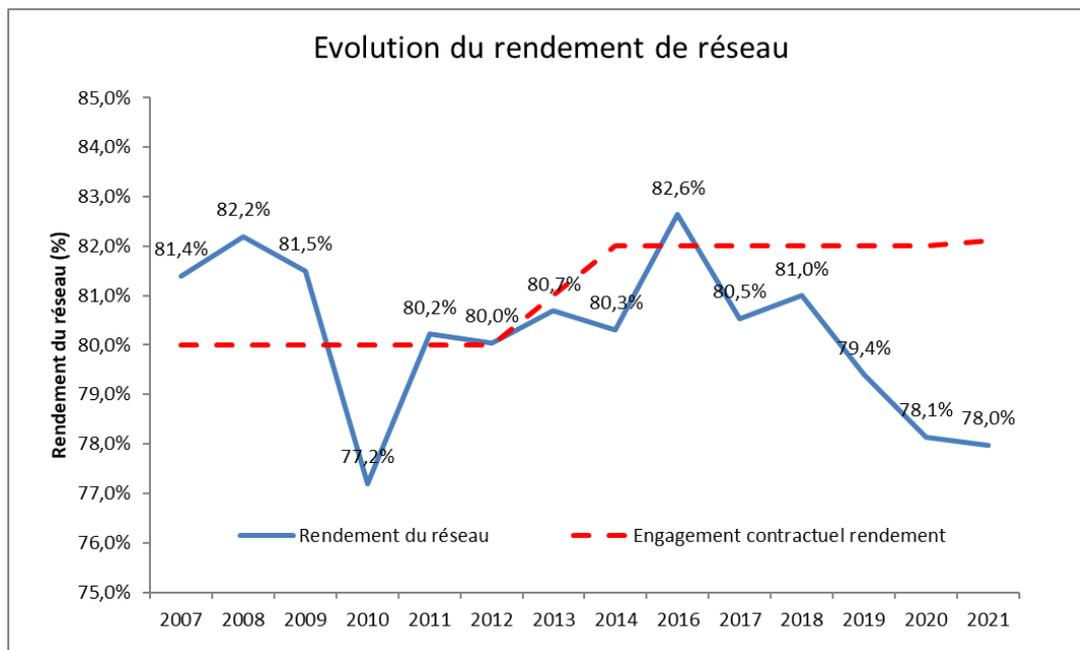
	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Volumes produits	5 447 403	5 887 173	5 800 469	-1,5%
Volumes importés	0	96	4	-95,8%
Volumes exportés	1 944	481	551	14,6%
Volumes mis en distribution	5 445 459	5 886 788	5 799 922	-1,5%
Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile	4 248 589	4 510 005	4 437 641	-1,6%
<i>dont remise pour fuite</i>	<i>55 813</i>	<i>23 401</i>	<i>68 023</i>	<i>190,7%</i>
Consommation sans comptage estimée	51 481	49 381	48 541	-1,7%
Volumes de service	23 142	40 766	36 586	-10,3%
Volumes consommés autorisés	4 323 212	4 600 152	4 522 768	-1,7%
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	20,5	21,7	21,1	-2,5%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	5,7	6,5	6,4	-1,9%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	5,3	6,1	6,0	-1,6%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	79,4%	78,1%	78,0%	-0,2%

Le bilan hydraulique 2021 est le suivant :



Le niveau des pertes de 2021 ne respecte pas l'engagement contractuel de 4,4 m³/j/km pour cet exercice (défini par l'article 7.2 du contrat en vigueur).

Le rendement 2021 est supérieur à l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 (74,2%) mais est en-deçà de l'engagement contractuel de 82,1% :



3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sur l'eau distribuée sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	153	80
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100,0%	98,8%

Dans le cadre du contrôle sanitaire, un dépassement de la limite de qualité sur le paramètre Fluor a été mis en évidence le 24 septembre au niveau de la commune de Pompignac. Sur 5 prélèvements au sein de cette unité de distribution, seule une analyse était non conforme. Une contre analyse a été réalisée à Pompignac le 1^{er} octobre et s'est révélée conforme.

Un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre Coliformes Totaux a été mis en évidence le 25 janvier à l'école F Villon à Bassens, avec une concentration en chlore libre dans l'eau de 0.12mg/L. Une contre analyse a été réalisée le 29 janvier. Elle s'est révélée conforme.

Par ailleurs, plusieurs dépassements de la référence de qualité sur la température (25°C) ont été constatées lors de la période estivale.

A noter que dans le cadre de l'autosurveillance complémentaire réalisée par le Délégué, aucun non-conformité ni dépassement de qualité n'a été relevée sur les paramètres suivis.

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Nombre de fuites réparées				
sur branchement	438	466	462	- 0,9 %
sur canalisation	80	92	90	- 2 %
Recherches de fuites				
Linéaire contrôlé (km)	538,8	535,9	443	- 17%

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 3 332 ml de canalisations en 2021.

Renouvellement des canalisations	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	1 887	3 418	4 111	2 964	3 322	12,1%
Cumul sur 5 ans (ml)	24 388	25 889	22 957	17 013	15 702	-7,7%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,84%	0,89%	0,79%	0,58%	0,53%	-8,5%

Par ailleurs, 1 161 compteurs ont été renouvelés par Suez en 2021, ainsi que 463 branchements.

3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- Des opérations de renouvellement de 3 322 ml de réseau : à Ambarès (rue de Formont, rue de la Commanderie des templiers), à Montussan (rte du Courneau), à Artigues (rte de Techeneu), et chemin du Gary à Saint-Loubès.
- Des travaux d'extension portant sur 110 ml de réseau : opération de maillage sur l'impasse Verlaine à Bassens.
- Fin des travaux du hangar de stockage de la Baranquine.
- Fin des travaux de réhabilitation de l'étanchéité des 2 cuves de stockage du site de Bois-Haut.
- Des travaux de remise à la côte des bouches à clés (à Ambarès, Artigues, et Bassens).

3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Nombre de branchements en plomb supprimés	47	23	17	-26,1%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	226	204	199	-2,5%
Pourcentage de branchement en plomb restant	0,82%	0,74%	0,72%	-3,0%

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

- Le Syndicat prévoit de poursuivre sa politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb, avec notamment en 2022 :
 - à Artigues : réseau de l'Avenue de Feydeau de Descartes à Eglise Romane (750 ml Ø160),
 - à Ambarès : réseau Impasse de Pelet (220 ml Ø110), et réseau Rue de Barot (875 ml Ø160),
 - à Sainte-Eulalie : réseau Rue des Fauvettes (180 ml Ø110),
 - à Bassens : réseau Rue Fénelon (130 ml Ø160).
- Réalisation en 2022 de la liaison Cabet / Bois-Haut pour assurer l'approvisionnement du Haut Service en période de fortes demandes (extension 1,5 à 2 km Ø250).
- Construction en 2022 d'un poste HTA à Bois-Haut.
- Des opérations de réhabilitations (étanchéité et/ou filtres sur traitement déferrisation) sont programmées ultérieurement sur les productions du Mirail, de Favols.
- Des opérations de réhabilitation (étanchéité supérieure, canalisations, et gestion des eaux pluviales) sont programmées ultérieurement sur les réservoirs de Terrefort, des Datz, de Bel-Air, et de Bellevue.
- Le terrain du nouveau stockage sur la zone du Haut Service desservie par le CE de Bellevue à Tresses doit être acheté prochainement.
- Poursuite de la remise à niveau des émergences lors des travaux de voirie.
- Priorité au renouvellement de branchements en polyéthylène noir.
- Enjeu de la rétrocession des réseaux privés.
- Problématique des vols d'eau sur les hydrants.
- Emplacement de certaines bornes Moneca à revoir.

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2021	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	15	/15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Le plan des réseaux préciser la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
TOTAL	120	/120

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2021
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2022
Part Délégitaire			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	30,26 €	31,48 €
	compteurs ø 20 mm	60,52 €	62,96 €
	compteurs ø 30 mm	151,30 €	157,40 €
	compteurs ø 40 mm	201,73 €	209,87 €
	compteurs ø 60 mm	302,60 €	314,80 €
	compteurs ø 80 mm	504,33 €	524,67 €
	compteurs ø 100 mm	756,50 €	787,00 €
	compteurs ø 150 mm	1 008,67 €	1 049,33 €
	compteurs ø 200 mm	1 513,00 €	1 574,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 250 m ³	0,5235 €	0,5445 €
	Au-delà de 250 m ³	0,6173 €	0,6422 €
Part Collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	15,00 €	15,00 €
	compteurs ø 20 mm	20,00 €	20,00 €
	compteurs ø 30 mm	25,00 €	25,00 €
	compteurs ø 40 mm	35,00 €	35,00 €
	compteurs ø 60 mm	52,00 €	52,00 €
	compteurs ø 80 mm	65,00 €	65,00 €
	compteurs ø 100 mm	100,00 €	100,00 €
	compteurs ø 150 mm	125,00 €	125,00 €
	compteurs ø 200 mm	250,00 €	250,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 250 m ³	0,3800 €	0,3800 €
	Au-delà de 250 m ³	0,4800 €	0,4800 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)		0,0950€	0,0975€
Redevance pollution (€/m ³)		0,3300€	0,3300€
TVA		5,50%	5,50%
Tarifs liés à l'application du règlement de service			
Frais d'accès au service sans déplacement		42,55 €	42,55 €
Frais d'accès au service avec déplacement		82,70 €	82,70 €

Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 9 septembre 2019 pour les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020 (qui demeurent inchangés depuis).

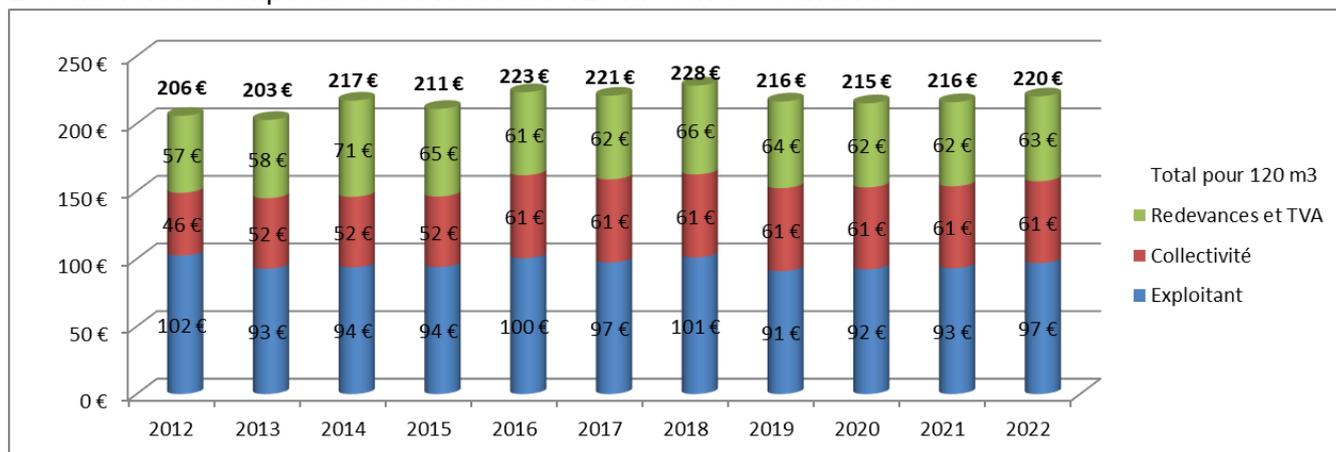
4.2. La facture d'eau 120 m³

	Au 1er janvier 2021		Au 1er janvier 2022		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	30,26 €	30,26 €	31,48 €	31,48 €	4,0%
Part de la Collectivité	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0,0%
Consommation					
Part du Déléataire	0,5235 €	62,82 €	0,5445 €	65,34 €	4,0%
Part de la Collectivité	0,3800 €	45,60 €	0,3800 €	45,60 €	0,0%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0950 €	11,40 €	0,0975 €	11,70 €	2,6%
Redevance de pollution	0,3300 €	39,60 €	0,3300 €	39,60 €	0,0%
Total HT		204,68 €		208,72 €	2,0%
TVA à 5,50%		11,26 €		11,48 €	2,0%
Total Eau potable TTC		215,94 €		220,20 €	2,0%

Soit le m3	1,80 €	1,83 €	2,0%
-------------------	---------------	---------------	-------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 220,20 € TTC au 1^{er} janvier 2022, en hausse de 2,0% par rapport au 1^{er} janvier 2020.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



4.3. Les recettes du Déléguataire

Recettes	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Exploitation du service	3 222 870 €	3 342 391 €	3 773 442 €	12,9%
Travaux attribués à titre exclusif	422 013 €	352 269 €	451 218 €	28,1%
Produits accessoires	229 096 €	182 223 €	319 077 €	75,1%
TOTAL	3 873 979 €	3 876 883 €	4 543 737 €	17,2%

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2019	2020	2021	Evolution
Ventes d'eau	2 044 178 €	2 219 518 €	1 965 444 €	-11,4%
Autres produits de gestion courante	64 054 €	59 351 €	98 861 €	66,6%
Produits exceptionnels et financiers	60 €	1 500 €	864 €	-42,4%
Total	2 108 292 €	2 280 369 €	2 065 169 €	-9,4%

4.4.2. Les travaux réalisés en 2021

Investissements réalisés en 2021	Montant total HT
Travaux réseau AEP (dont prog 2021 + MAC)	1 410 593 €
Mise à niveau des bouches à clés	7 435 €
Hangar de la Baranquine	47 268 €
TOTAL	1 465 296 €

Ces travaux ont fait l'objet de 24 k€ de subventions perçues en 2021, le reste a été financé par le budget du Syndicat.

4.4.3. Etat de la dette du service

	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	5 913 849 €	5 761 418 €	5 793 939 €
Montant remboursé durant l'exercice	687 302 €	688 908 €	690 404 €
- dont en capital	429 892 €	447 658 €	466 408 €
- dont en intérêts	257 411 €	241 250 €	223 996 €

4.4.4. Amortissements réalisés en 2021

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	994 802 €
Bâtiments	122 678 €
Matériels et divers	19 270 €
- Subventions	- 136 958 €
TOTAL	999 792 €

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	68 803	70 030	70 773	 +1,1%
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	1,79 €	1,80 €	1,83 €	 +1,9%

5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%		
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	97,6%	98,9%	98,8%		
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	120/120		 Cf. détail au paragraphe 3.10

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	79,4%	78,1%	78,0%		
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,7 m3/j/km	6,5 m3/j/km	6,4 m3/j/km		
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,3 m3/j/km	6,1 m3/j/km	6,0 m3/j/km		
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,49%	0,58%	0,53%		
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%		
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0028 €/m3	0,0017 €/m3	0,0029 €/m3		 5 913 € d'abandon de créances du Déléguataire + 6 762 € de versement au FSL par la Collectivité
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la	1,42 u / 1000 abonnés	0,54 u / 1000 abonnés	1,4 u / 1000 abonnés		

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)					
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100%	100%	100%		
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	4,2 ans	3,9 ans	3,76 ans		
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	1,99%	2,09%	2,54%		
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	6,99 réclamations /1000 abonnés	10,68 réclamations /1000 abonnés	13,74 réclamations /1000 abonnés		

ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



Avec France Relance (État), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr